

## Sommaire exécutif des recommandations à l'intention des ministres du Groupe de contact

### Contexte

En novembre 2006, les ministres du Groupe de contact du RIPC se sont réunis à Rio de Janeiro, au Brésil, en marge de la 9<sup>e</sup> Réunion ministérielle annuelle du Réseau. Durant cette réunion, les ministres ont discuté du succès du Réseau depuis sa création, en 1998, et particulièrement des efforts déployés pour plaider en faveur du développement de la promotion et de l'entrée en vigueur rapide de la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Les ministres ont souligné que le RIPC pouvait et allait continuer de jouer un rôle important tout au long de la phase de la mise en œuvre de la Convention et qu'il allait explorer de nouvelles avenues dans le domaine des politiques culturelles qui serviront à orienter les activités futures du Réseau.

Toutefois, les ministres ont également reconnu l'importance de procéder à l'examen de la structure administrative du Réseau afin de réagir à certains problèmes clés, notamment les niveaux inconstants de participation et de contribution intellectuelle, la faible représentation géographique et l'absence d'un financement approprié des réunions du RIPC. À ce titre, les ministres ont donné aux représentants du Groupe de contact le mandat de réexaminer, avec le soutien du Bureau de liaison, les lignes directrices administratives actuelles et de présenter une série de recommandations qui seront étudiées durant la prochaine réunion du Groupe de contact ministériel, qui aura lieu à Séville, en septembre 2007.

Dans le but de remplir ce mandat, les représentants du Groupe de contact se sont rencontrés en Suisse et en Espagne pour examiner les lignes directrices du RIPC. Ces rencontres ont permis aux représentants du Groupe de contact de se concentrer sur les principaux défis qu'il faudra relever afin d'assurer la viabilité et la durabilité du Réseau dans l'avenir. Des discussions sur ces aspects ont également été entreprises durant la réunion semestrielle des représentants du RIPC, qui s'est tenue à Madrid, en avril 2007, ce qui a permis un échange général d'idées avec un plus grand nombre de représentants du RIPC.

Ce sommaire fait ressortir les divers sujets dont les représentants du Groupe de contact ont discuté et décrit les propositions présentées aux ministres aux fins d'examen.

### Défis clés et principales options recommandées

#### A. *Activités du RIPC — Niveau de participation et durabilité de l'engagement*

Depuis sa création, en 1998, le RIPC a réussi à augmenter le nombre de ses membres et comprend maintenant des représentants de 69 pays de toutes les régions du monde. Toutefois, ces dernières années, s'assurer de la participation constante aux réunions du RIPC et de la représentativité géographique des membres a été un défi considérable. Les membres ont participé aux activités du RIPC de façon sporadique et plusieurs se sont même désengagés, parfois en

**Sommaire exécutif des recommandations  
à l'intention des ministres du Groupe de contact**

raison de contraintes budgétaires, ce qui est particulièrement le cas des pays en développement.

**Recommandations**

- On propose d'envoyer à chaque pays membre du RIPC une lettre relatant l'historique de leur engagement à l'égard du Réseau. La lettre proposée demanderait aux membres de confirmer s'ils sont toujours intéressés à continuer d'être des participants actifs.
- Dans un effort visant à augmenter la représentation géographique, on propose que les lignes directrices administratives révisées indiquent que, lorsque c'est possible, les réunions auront lieu dans des régions sous-représentées.
- On recommande également que les lignes directrices administratives révisées précisent que, lorsque c'est possible, la participation des membres des pays en développement soit parrainée.

*B. Président du RIPC et hôte de la réunion ministérielle*

Actuellement, aucun pays membre du RIPC n'a été désigné comme prochain président et hôte de la réunion ministérielle.

**Recommandations**

- On propose que, immédiatement après la 10<sup>e</sup> Réunion ministérielle annuelle, une lettre soit envoyée à tous les pays membres du RIPC les invitant à informer le Bureau de liaison s'ils sont prêts à assumer, pour les deux prochaines années, la présidence du Réseau. Tous les pays membres du RIPC devront envoyer leur réponse au Bureau de liaison dans les six semaines suivant la réception de la lettre.
- La lettre proposée énumérerait les responsabilités de l'hôte de la réunion ministérielle, tant sur le plan logistique (c.-à-d. lieu approprié pour la réunion, hébergement, transport et sécurité) que sur le plan du contenu et des finances.
- Dans leur réponse, les parties intéressées doivent montrer qu'il leur est possible d'accueillir la réunion. De plus, les membres devront soumettre des propositions quant au thème de la réunion.
- Après ce processus, le Bureau de liaison présentera toutes les réponses aux représentants du Groupe de contact pour qu'ils les examinent et prennent une décision.

**Sommaire exécutif des recommandations  
à l'intention des ministres du Groupe de contact**

*C. Fréquence et durée des réunions ministérielles*

Les réunions ministérielles du RIPC ont lieu sur une base annuelle depuis 1998. Si chaque réunion ministérielle a été très fructueuse et a aidé à maintenir sur sa lancée le travail entrepris par les représentants du RIPC (particulièrement en ce qui concerne la Convention de l'UNESCO), ces dernières années, le nombre d'engagements internationaux des ministres de la Culture a considérablement nui à leur capacité à participer aux réunions ministérielles du RIPC.

**Recommandations**

- Afin de nous adapter au nombre croissant des engagements internationaux au niveau ministériel, on propose que la réunion ministérielle du RIPC ait lieu à tous les deux ans.
- Dans le but d'encourager la présence des ministres, on propose que la réunion dure au maximum deux jours.
- De plus, afin de maintenir le momentum entre les réunions ministérielles, on propose que le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation (GTDCM) du RIPC reçoive un mandat de deux ans plutôt qu'un mandat de un an comme c'est la règle actuellement.
- On recommande aussi que le Groupe de travail élabore un calendrier des réunions prévues pendant cette période de deux ans.

*D. Financement des activités du RIPC*

Étant donné la nature officieuse des réunions, toutes les contributions financières des pays membres visant à aider à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions des représentants du RIPC (réunions du GTDCM et du Groupe de contact) sont versées sur une base volontaire. Lorsqu'il coordonne la préparation de ces réunions, le Bureau de liaison a souvent de la difficulté à déterminer quels pays sont disposés à accueillir la réunion ou à contribuer à assumer les frais relatifs à la logistique (p. ex. location de la salle, services d'interprétation simultanée et frais d'accueil).

**Recommandations**

- Afin de donner aux pays membres du RIPC suffisamment de temps pour évaluer s'il leur est possible d'accueillir une réunion ou de contribuer financièrement au règlement des frais de logistique, on propose d'établir un calendrier des réunions à venir et de le distribuer à tous les membres du RIPC.
- On recommande également que les pays membres du Groupe de contact se proposent pour être hôtes des réunions et pour aider le Bureau de liaison à trouver d'autres pays membres du RIPC qui pourraient être prêts à accueillir des réunions ou à contribuer financièrement au règlement des frais de logistique.

---

**Prochaines étapes**

1. Au nom des représentants du Groupe de contact, le Bureau de liaison doit présenter les recommandations ci-dessus aux ministres aux fins d'examen et d'approbation.
2. Un mandat de deux ans sera demandé pour élaborer de nouvelles lignes directrices administratives fondées sur les propositions présentées dans ce document, en vue de poursuivre nos efforts visant à mieux assurer la viabilité et la durabilité du RIPC.